

Prime exceptionnelle : Des miettes pour certains, Rien pour d'autres !!!

Le 19 février 2019, les organisations syndicales représentatives (CGT, FO et CFDT) étaient appelées à négocier avec l'UCANSS sur l'attribution de la prime exceptionnelle, pour laquelle le Ministère a, **suite à la mobilisation du personnel de la Sécurité Sociale**, alloué une enveloppe de 12 Millions d'euros.

Négociation, que nenni !!!

Il s'agissait plutôt de nous informer de l'arbitrage du Comex, quant aux modalités d'attribution de cette enveloppe :

Attribution d'une prime de 257 € brut aux seuls agents dont le coefficient développé (Coef de base + points d'expérience + points de compétence) est inférieur ou égal à 259 points.

Près de 80% du personnel de la Sécurité Sociale sont exclus du dispositif.

Toujours aussi courageux, le directeur de l'UCANSS cherche désespérément une organisation syndicale pour signer le texte, remis sur table dès cette réunion, faisant de nouveau la démonstration que tout est déjà calé.

A défaut de signataire, l'employeur devra revenir vers le Comex pour avoir mandat sur une éventuelle décision unilatérale lui permettant d'appliquer le dispositif.

A suivre...

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site fédéral

<http://www.orgasociaux.cgt.fr/>

(Encart : Dans les régions)

DANS LES RÉGIONS

